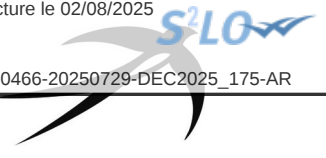


Ville de Malakoff



DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_175

Direction : **Direction Finances**

OBJET : Acte modificatif n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 5 - ravalement des façades

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2 et R.2131-5 ;

Vu le Code la commande publique, notamment les articles L.2194-1 5° et R2194-7 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision municipale n°2020/73 en date du 07 août 2020 par laquelle Madame la Maire a attribué le marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 5 - ravalement des façades - à la société LVP ;

Vu le projet d'acte modificatif n°1 annexé à la présente décision ;

Considérant que plusieurs ordres de service ont été notifiés à la société LVP afin de prolonger les délais d'exécution des travaux du lot 5 - ravalement des façades ;

Considérant que ces prolongations s'inscrivaient dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots ;

Considérant que ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot 5 - ravalement des façades - ne puisse en être tenu responsable ;

Considérant que ces ordres de service comportent des imprécisions rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de régulariser et clarifier le délai global d'exécution des travaux du marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 5 - ravalement des façades - par voie d'acte modificatif.

DÉCIDE,

Article 1: D'APPROUVER l'acte modificatif n°1 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 5 - ravalement des façades - avec la société LVP.

Article 2: PRÉCISE le délai global d'exécution des travaux du lot n°5 - ravalement des façades - est fixé à 36 mois, soit du 10 septembre 2020 au 09 septembre 2023.

Le présent acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Article 3 - DE SIGNER ledit acte modificatif annexé à la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Montrouge.

Fait à Malakoff, le 21 juillet 2025

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ville de Malakoff

ACTE MODIFICATIF N°1

**Marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique,
de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire
Paulette Nardal
Lot n° 5 : ravalement des façades**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du lot n°5 « ravalement des façades » du marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal, plusieurs ordres de service ont été émis afin de prolonger les délais d'exécution des travaux.

Ces prolongations s'inscrivent dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots. Ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°5 « ravalement des façades » puisse en être tenu responsable.

Toutefois, des erreurs matérielles et/ou imprécisions ont été constatées dans les ordres de service concernés rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot.

Le présent acte modificatif n°1 a donc pour objet de procéder à leur régularisation, sans incidence sur l'économie générale ni sur les conditions essentielles du marché, en précisant la période effective de prolongation du délai d'exécution des travaux du lot n°5.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff

1 Place du 11 Novembre 1918

CS80031

92245 Malakoff

Représentée par la Maire, Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

LVP

2 Rue de la Paix

94 300 VINCENNES

Représentée par le Président, Monsieur ABOU ELELA Fouad

C - Objet du marché

Objet : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal – Lot 5 : ravalement des façades.

Date de notification : 10 septembre 2020.

Durée : le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux. Ce délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 215 131,00 €
- TVA 20% : 43 026,20 €
- Montant TTC : 258 157,20 €.

D - Objet du présent acte modificatif n°1

Conformément aux articles L.2194-1, 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique, le présent acte modificatif n°1 a pour objet d'apporter une clarification sur la période effective d'exécution du lot n°5, sans en modifier la nature, le montant ou l'économie générale du contrat, cette modification ne revêtant donc pas un caractère substantiel.

Les parties conviennent que les 4 ordres de service concernés se succèdent sans discontinuité et doivent être interprétés comme constituant une prolongation continue et ininterrompue du délai contractuel.

En conséquence, la durée totale d'exécution des travaux du lot n°5 « ravalement des façades » est fixée à 36 mois, soit du 10 septembre 2020 au 09 septembre 2023.

E – Incidence financière

Le présent acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'acte modificatif n°1 au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°1 »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif n°1)

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_175-AR

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC3

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A, la rubrique B5 ainsi que la rubrique D, avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ **Objet de la consultation :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Travaux de rénovation thermique, d'accessibilité et extension de l'école élémentaire **Paulette NARDAL**
108, rue Paul Vaillant Couturier
92240 MALAKOFF

■ **Code CPV principal :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☐ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

☒ au **lot n° 5** de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre
(en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES – Phase 1 et Phase 2

2.

☒ à l'offre de base.

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires ou alternatives² suivantes :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

² Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

B - Engagement du candidat.**B1 - Identification et engagement du candidat :**

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

- ☐ CCAP n°.....
- ☐ CCAG :.....
- ☐ CCTP n°.....
- ☐ Autres :.....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

☒ Le signataire☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*☒ engage la société **LVP** sur la base de son offre ;*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☒ aux prix indiqués ci-dessous ;☒ Taux de la TVA : 20%☒ Montant hors taxes² :Montant hors taxes arrêté en chiffres à : **215 131,00€**

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Deux cent quinze mille cent trente et un euros

☒ Montant TTC³ :Montant TTC arrêté en chiffres à : **258 157,20€**

Montant TTC arrêté en lettres à : Deux cent cinquante-huit mille cent cinquante-sept euros et vingt centimes.

OU☐ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

BNP PANTIN

■ Numéro de compte :

00010145221

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est demois ou jours à compter de :

(Cocher la case correspondante.)



la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;



la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;



la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :
- Durée des reconductions :

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

- ☐ Pays de l'Union européenne, France comprise :%.
- ☐ Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.
- ☐ Autre :%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ABOU ELELA Fouad Gérant	Vincennes le, 13 juillet 2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire :

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (formulaire DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la réponse du candidat à une demande de précisions ou de compléments sur la teneur de son offre (formulaire OUV7) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire OUV11) ;
- ☐ Autres annexes (à préciser) ; **DPGF**

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : **Malakoff**, le **25/08/2020**.

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)



La Maire
Jacqueline Belhomme

Date de la dernière mise à jour : 25/06/2012.

MALAKOFF**LOT 05 - FAÇADES / RAVALEMENT****Ordre de service 01 - Travaux**

Opération : **PAULETTE NARDAL**
108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff
Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage : **MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**
Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68
92243 MALAKOFF cedex

Maitre d'Œuvre : **CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**
1 rue Savier
92240 Malakoff

Entreprise titulaire : **LVP**
2 rue de la Paix
94300 Vincennes

Marché attribué à : **LVP**

	MONTANT
Offre de base	215 131,00 €
TOTAL	215 131,00 €
MONTANT HT DU MARCHÉ	215 131,00 €
TVA 20%	43 026,20 €
MONTANT TTC DU MARCHÉ	258 157,20 €

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Montant HT
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	215 131,00 €

Fait à Malakoff, en trois exemplaires originaux, le 8 septembre 2020

Le Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MALAKOFF

Le Maître d'Œuvre

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Pour le Maire, Par délégué
L'Adjoint délégué aux
bâtiments communaux,
l'espace public, à l'urbanisme
M. Rodolphe AARSSC



MALAKOFF**LOT 05 - FAÇADES / RAVALEMENT****Ordre de service 02 - Prolongation travaux
Planning EXE Phase 2 Ind.E**

Opération : **PAULETTE NARDAL**
108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff
Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école
élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage : **MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**
Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68
92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre : **CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**
1 rue Savier
92240 Malakoff

Entreprise titulaire : **LVP**
2 rue de la Paix
94300 Vincennes

Marché attribué à : **LVP**

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois

Livraison opération	16/12/2022
----------------------------	-------------------

Fait à Malakoff, le 4 octobre

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Pour la Mairie, par délégation
Le 2ème adjoint au Maire
Délégué à l'urbanisme.
L'espace public et les bâtiments communaux
Rodéric AARSSE




croixmariebourdon architectes associés
1 rue Savier 92240 Malakoff - 01 42 08 46 12
res nanterre 449 352 541 - croiff 0002145
www.croixmariebourdon.fr

MALAKOFF**LOT 05 - FAÇADES / RAVALEMENT**
Ordre de service 03 - Prolongation travaux
Planning EXE phase 2 ind.H
Opération :**PAULETTE NARDAL**

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :**MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre :**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

1 rue Savier

92240 Malakoff

Entreprise titulaire :**LVP**

2 rue de la Paix

94300 Vincennes

Marché attribué à :**LVP****Ordres de service**

Date	Désignation des travaux	Délais
07/07/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	6,2 mois
03/03/2023	OS 03 - Prolongation travaux	4 mois

Livraison opération	21/04/2023
----------------------------	-------------------

Fait à Malakoff, le 3 mars 2023

Le Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

Pour la Mairie, par délégation
 Le 2ème adjoint au Maire
 Délégué à l'urbanisme,
 L'espace public et les bâtiments communaux
Rodéric AARSSE



CROIXMARIEBOURDON architectes associés
 1 rue Savier 92240 Malakoff - 01 42 08 46 12
 fax 01 42 08 46 11 - croaif 0002145
 www.croixmariebourdon.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_175-AR

S²LOW

MALAKOFF



LOT 05 - FAÇADES / RAVALEMENT

Ordre de service 04 - Prolongation travaux

Opération : **PAULETTE NARDAL**
108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff
Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage : **MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**
Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68
92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre : **CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**
1 rue Savier
92240 Malakoff

Entreprise titulaire : **LVP**
2 rue de la Paix
94300 Vincennes

Marché attribué à : **LVP**

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01 - Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois
03/03/2023	OS 03 - Prolongation travaux	4 mois
22/03/2024	OS 04 - Prolongation travaux	5 mois

Livraison opération **29/08/2023**

Fait à Malakoff, le 04/04/2024

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Jacqueline BELHOMME

Maire de Malakoff



croixmariebourdon architectes associés
1 rue Savier 92240 Malakoff 01 42 08 46 12
rns nantaire 449 352 541 - csa01f 0002145
www.croixmariebourdon.fr

Ville de Malakoff

DECISION MUNICIPALE DEC N°2020/73

Direction : **Direction des services techniques.**

OBJET : Marché à procédure adaptée n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL.

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-17,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2122-2,
Vu la délibération n°2020/19, en date du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22 4° du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Malakoff a lancé une consultation relative aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL,

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la ville de Malakoff a publié un avis d'appel public à concurrence paru au journal LES ECHOS du 22 avril 2020, et sur la plateforme e-marchespublics, annonce n° 696304,

Considérant qu'il ressort de la consultation que les propositions faite par la société LES CHARPENTIERES DE PARIS pour le lot 3, la société CHAPELEC pour le lot 4, la société LVP pour le lot 5, la société S3M pour le lot 6, la société LORRILLARD pour le lot 7A, la société HITEC pour le lot 8, la société DE COCK pour le lot 9, la société LES PEINTURES PARISIENNES pour le 10, la société SERT pour le lot 11 et pour le lot 12, la société HELP pour le lot 13 et la société L2V ascenseurs pour le lot 14 sont économiquement les plus avantageuses eues égard aux critères définis dans le règlement de la consultation,

Considérant que le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux est infructueux,

DÉCIDE,

Article 1 : D'ATTRIBUER les marchés aux sociétés suivantes :

- **lot 3** charpente à la société LES CHARPENTIERES DE PARIS sise 46 rue des Meuniers 92 220 Bagneux pour un montant global et forfaitaire de 78 265,27 € HT,
- **lot 4** étanchéité couverture à la société CHAPELEC sise 5 rue Philippe Lebon 92 390 Villeneuve la Garenne pour un montant global et forfaitaire de 172 743,78 € HT,
- **lot 5** façades-ravalement à la société LVP sise 2 rue de la Paix 94 300 Vincennes pour un montant global et forfaitaire de 215 131,00 € HT,
- **lot 6** Métallerie à la société S3M sise 143 Boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff pour un montant global et forfaitaire de 130 169,70€ HT avec PSE,

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **lot 7A** menuiseries extérieures - occultation à la société ETS LORILLON sise 1 Avenue Gustave Eiffel - CS 20371 – 28008 Chartres cedex pour un montant global et forfaitaire de 200 088,00 € HT,
- **lot 8** Menuiseries intérieures-cloison-Doublage-Faux plafonds à la société HITEC sise 39 rue Lavoisier - CS 70828 – 77 272 Villeparisis cedex pour un montant global et forfaitaire de 288 837,69 € HT,
- **lot 9** revêtement de sols et murs durs à la société DE COCK sise 20 bis Avenue des Aulnes - 78 250 Meulan en Yvelines pour un montant global et forfaitaire de 140 000,00 € HT,
- **lot 10** peinture-sols souples à la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE pour un montant global et forfaitaire de 117 090,00 € HT,
- **lot 11** chauffage-ventilation-climatisation à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 532 362,85 € HT,
- **lot 12** plomberie sanitaires à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 135 033,45 € HT,
- **lot 13** électricité-CFO-CFA à la société HELP sise 1 impasse Arago 91420 Morangis pour un montant global et forfaitaire de 294 286,45 € HT avec PSE,
- **lot 14** appareils élévateurs à la société L2V Ascenseurs sise 4 avenue des Marronniers - Bâtiment 13 - 94380 Bonneuil sur marne pour un montant global et forfaitaire de 34 770,00 € HT,

Les marchés sont passés pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

Article 2 : DE DÉCLARER infructueux le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux et **DÉCIDE** de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable selon les dispositions de l'article R2122 3° du code de la commande publique.

Article 3 : DE SIGNER les pièces constitutives du marché.

Article 4 : La présente décision sera affichée et notifiée aux intéressés, inscrite au registre des décisions et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.
Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Malakoff, le 07 août 2020

Pour Madame la Maire empêchée,
Le 6^{ème} Maire-adjoint,

Dominique CARDOT

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.